

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION
« SAUVER LE JARDIN ROUSSY »

3 octobre 2019 à 19h30

Lieu : à l'Escale - Centre de loisirs pour aînés - rue du Léman 7 - 1814 La Tour-de-Peilz

Etaient présents :

- COMITE :

- Anne-Marie Arnaud – Présidente
- Caroline Bertrand – Secrétaire caissière
- Maria Pesenti - Membre du Comité
- Simone Koetschet - Membre du Comité

- CONTROLEURS AUX COMPTES :

- Catherine Kilchenmann

- MEMBRES DE L'ASSOCIATION :

- 15 membres

Excusés :

- Pierre Frey – Membre du Comité
- Rose-Marie Hungerbühler – contrôleur aux comptes
- 5 membres de l'association

Invitée :

- Emmanuelle Bonnemaïson

Points inscrits à l'ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 novembre 2018
2. Rapport de la Présidente
3. Rapport des comptes
4. Rapport des contrôleurs aux comptes
5. Décharge au Comité de l'Association
6. Election du Comité pour l'exercice 2019-2020
7. Election de 2 contrôleurs aux comptes
8. Divers et propositions

La présidence de la séance est assurée par Mme Anne-Marie Arnaud.

La Présidente ouvre l'Assemblée Générale

La Présidente passe ensuite à l'ordre du jour.

Les votes se feront à mainlevée.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 8 NOVEMBRE 2018

La Présidente résume le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 8 novembre 2018.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

RAPPORT DE LA PRESIDENTE

Le rapport annuel 2018 – 2019 est mis en annexe du présent procès-verbal.

La présidente en rappelle les principaux points déjà abordés dans son discours d'ouverture.

RAPPORT DES COMPTES

La secrétaire présente le bilan au 31 mai 2019. Il est mis en annexe du présent procès-verbal.

Au 3 octobre 2019, l'Association compte 207 membres.

RAPPORT DES CONTROLEURS AUX COMPTES

Mme Catherine Kilchenmann, vérificatrice aux comptes, lit le rapport sur le contrôle des comptes. Il est mis en annexe du présent procès-verbal.

La Présidente remercie les vérificateurs aux comptes pour leur travail effectué.

Le rapport est adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale, qui donne ainsi décharge à la secrétaire pour la tenue des comptes de l'Association.

DECHARGE AU COMITE DE L'ASSOCIATION

L'Assemblée Générale donne décharge à l'unanimité, au Comité, pour ses actions effectuées tout au long de l'année dans le cadre de ses fonctions.

ELECTION DU COMITE POUR L'EXERCICE 2019-2020

Mme Loïs Burningham a démissionné du Comité.

L'Assemblée Générale, à l'unanimité, approuve la composition du Comité proposé :

- Anne-Marie Arnaud - Présidente
- Caroline Bertrand – Secrétaire caissière
- Pierre Frey – Membre du Comité

- Simone Koetschet - Membre du Comité
- Sara Maria Pesenti - Membre du Comité

Cette élection est accompagnée des applaudissements de l'Assemblée.

La Présidente annonce que si d'autres membres désirent faire partie du Comité, ils sont les bienvenus.

ELECTION DES CONTROLEURS AUX COMPTES

La vérificatrice aux comptes, Mme Hungerbühler arrête son mandat.

La deuxième vérificatrice aux comptes est Mme Catherine Kilchenmann, nommée pour encore un an.

La nouvelle vérificatrice aux comptes, Mme Elisabeth Léo-Dupont, est nommée pour 2 ans.

DIVERS ET PROPOSITIONS

Site internet

Nous sommes dans l'obligation de changer de partenaire pour le maintien du site. Un contrat de 1'200.-- frs nous est présenté pour 10 heures de maintenance. Ceci représente, pour notre Association, environ 3 ans sans frais supplémentaires. Cette proposition est acceptée.

Place de jeux des enfants

La nouvelle structure des jeux n'est pas adaptée aux tous petits.

La Municipalité prend des décisions sans en référer au conseil communal. On ne peut que rester très attentifs aux travaux qui peuvent être engagés à cet endroit.

Présentation de Mme Emmanuelle Bonnemaïson

Mme Emmanuelle Bonnemaïson présente succinctement et oralement son rapport, qui est à disposition sur le site du jardin Roussy.

La protection des jardins est très faible en Suisse, par rapport à d'autres pays et c'est regrettable. Il est donc particulièrement important que des particuliers surveillent l'évolution du jardin Roussy.

La charte de Venise et la charte de Florence définissent la protection des jardins au niveau européen.

M. Jules Allemand a été mandaté par M. Emile-Louis Roussy pour créer le Jardin. Il y a peu de documentation sur cet architecte-paysagiste. Le jardin Roussy est de type néo-classique. Et il a déjà beaucoup évolué depuis sa création. Des pièces de gazon, des arbres ont disparu avec le temps. Il est donc plus que jamais essentiel de surveiller son évolution et son entretien.

Il est suggéré par un des membres de renforcer l'aspect néo-classique du jardin, afin de rendre attentif la population, qui n'est pas forcément au courant de l'importance historique du jardin.

Mme Bonnemaïson propose d'installer un panneau parlant de l'évolution du jardin, sa création, son créateur avec d'anciennes photos et un bref historique, mais surtout de mettre en place une ligne directrice, et cela d'entente avec la commune.

Mme Bonnemaïson félicite le Comité de l'Association et nous encourage à poursuivre nos actions qui nous permettent d'évoluer et de continuer à préserver le Jardin Roussy.

La séance est levée à 20h35.

Ainsi fait à la Tour-de-Peilz, le 8 octobre 2019.

La Présidente
Anne-Marie Arnaud

La Secrétaire
Caroline Bertrand

Annexes :
annexe 1 – RAPPORT ANNUEL 2018-2019
annexe 2 – VERIFICATION COMPTES 2018 – 2019

annexe 1 – RAPPORT ANNUEL 2017-2018

Introduction de la Présidente

Je vous remercie de votre présence ce soir et de votre soutien tout au long de l'année.

Notre Association compte 207 membres qui nous sont fidèles. Ceci nous a encouragés cette année à mettre en valeur le Jardin Roussy. Sur la proposition que nous a fait Pierre et que nous avons abordé lors de la dernière Assemblée, notre comité a recherché un ou une professionnel/le qui pourrait travailler sur l'historique du Jardin et la mise en valeur du site.

Notre choix s'est porté sur Mme Emmanuelle Bonnemaïson, Architecte-Paysagiste, à Lausanne. L'offre qui nous a été faite nous a enthousiasmés et nous sommes partis pour plusieurs mois de collaboration.

Le rapport de Mme Bonnemaïson a été présenté en primeur à la Municipalité, le 28 mars. Nous avons été reçus par M. le Syndic, Alain Grangier ainsi que le Chef du Service de l'Urbanisme et le Chef Jardinier de La Tour-de-Peilz. Cette séance a été très appréciée.

Le 16 mai, nous avons organisé une conférence à l'Hôtel Bon Rivage à La Tour-de-Peilz. Plus de 60 personnes se sont déplacées. Le public a été enchanté de découvrir l'histoire du Jardin Roussy depuis 1911. A cette occasion, Mme Bonnemaïson a mis à l'honneur M. Jules Allemand, Architecte Paysagiste, engagé par M. Roussy pour la réalisation du Jardin ; Cet architecte, très célèbre à l'époque, rayonnait en Europe avec ses créations de jardins et jardins Alpins.

Mme Bonnemaïson pourra vous dire quelques mots a près les formalités de notre Assemblée Générale et répondre à vos questions si vous le souhaitez.

La charge financière de ce projet pour l'Association a été de 5'654.-- frs . Nous remercions Mme Bonnemaïson de nous avoir fait profiter de son savoir et d'avoir mis à notre portée un rapport très professionnel ; son engagement et sa générosité pour notre Association ont été particulièrement appréciés.

Le rapport de plus de 60 pages, comprenant photos, plans et descriptions a été mis sur le site du Jardin Roussy : www.jardinroussy.ch.

Depuis l'automne 2018 jusqu'à ce jour, quelques événements ont abîmé notre Jardin :

- *Le Biotope a souffert du passage de NOX ORAE, (structure du Rocking-Chair, Vevey) pour 3 jours de Musique à la fin du mois d'août 2018. En effet, les installations prenant de plus en plus en plus de place, le biotope a été intégré dans la surface utilisée. Conclusion : le saule pleureur du biotope est devenu JAUNE, en quelques jours. J'ai manifesté auprès du chef jardinier qui a répondu que cet arbre avait souffert de la sécheresse. Etonnant pour le seul*

arbre qui avait les pieds dans l'eau tout l'été ! Cet arbre a été abattu en juin 2019 ; aucun remplacement n'est prévu.

THEATRE LES ARPENTEURS (structure de l'Oriental Vevey). Un chapiteau est resté durant presque 3 semaines dans le Jardin Roussy en septembre 2018. Le chapiteau était protégé par 2 camions de 35 tonnes. Les dégâts produits par ces énormes véhicules ont obligé les jardiniers à isoler cette surface durant plusieurs semaines après leur départ. Nos réactions ont été probablement entendues puisque cette année, Les Arpenteurs se sont installés, sans chapiteau et avec quelques structures légères.

PLACE DE JEU

Mme Bonnemaison n'a pas été entendue... Cette place, anciennement place d'ombrage, qui était déjà bien abîmée avec quelques jeux pour les petits, est devenue une zone minérale, sans verdure, avec de gros cailloux blancs !

ELEMENTS DE FITNESS

Les zones de béton se sont bien étendues pour protéger ces engins de la boue environnante.

Vous pouvez voir quelques photos sur le dossier mis à votre disposition pour consultation.

Administration :

LE SITE

Nous devons changer de gestionnaire pour notre site. Cela nous a obligés à faire une recherche pour trouver un partenaire.


Nous avons une offre complète de 1'200.- frs pour cette gestion. Cela correspond à une utilisation de 10 heures et va représenter pour nous une durée de 2 ou 3 ans sans frais supplémentaires.

Je vous remercie de votre écoute. Vous pourrez nous poser toutes les questions que vous souhaitez lors du point 8 de notre séance, dans les divers.

Je passe la parole à Caroline, notre secrétaire et comptable qui va vous présenter le rapport des comptes.

*Anne Marie Arnaud
Présidente*

annexe 2 - VERIFICATION COMPTES 2018 - 2019

 Association
Sauver le jardin Roussy

Rapport à l'assemblée générale de l'association
« SAUVER LE JARDIN ROUSSY »
sur le contrôle des comptes de l'exercice 2017 – 2018

Mesdames, Messieurs,

Suite au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de l'association pour l'exercice allant du 1^{er} juin 2017 au 31 mai 2018.

Le total du compte bancaire se monte à CHF 15'616,05. Le montant des produits (cotisations, dons, vente de tee-shirt) se monte à CHF 5'265.-. Et le montant des charges (frais administratifs et bancaires, site internet) se monte à CHF 2'924,85.

Nous avons constaté que le bilan concorde avec la comptabilité. Les contrôles effectués par pointages nous ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

En conséquence, nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le secrétaire pour son travail.

La Tour-de-Peilz, le 03.10.18.

Les vérificateurs des comptes

Rose-Maria MOROSATO
R. Morosato

Rose-Maria HUNGERBÜHLER
R.M. Hungerbühler

Annexe : bilan 2017-2018

Rue du Bourg-Dessous 2B
1814 La Tour-de-Peilz

Page 1 / 1
VERIFICATION COMPTES 2017 - 2018.docx